

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE DOUVE ET TAUTE

### BN.3-2



102 508 habitants

581 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

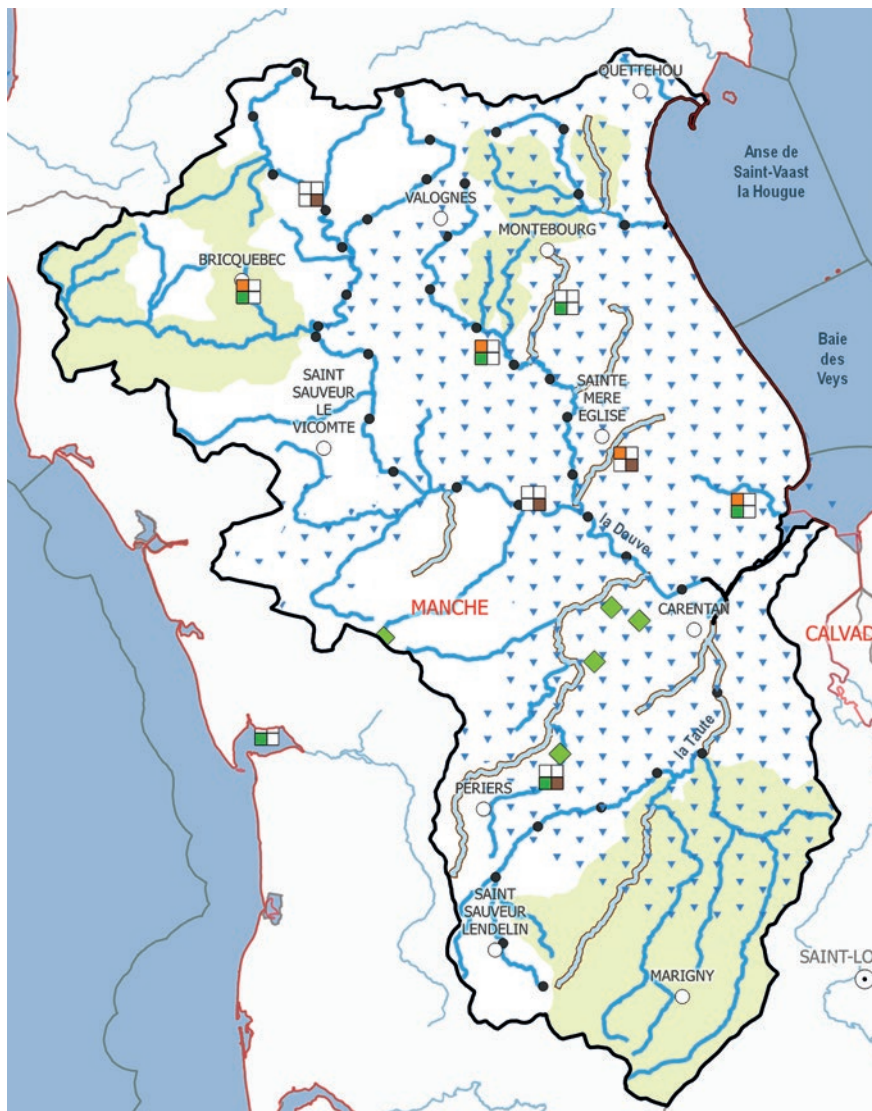
1 656 km<sup>2</sup>

Territoire caractérisé par la traversée d'une vaste dépression occupée en surface par des marais et constituée en sous-sol par des formations sédimentaires propices aux eaux souterraines. Dans ces marais, cohabitent donc des zones humides à fort intérêt écologique et des ressources en eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

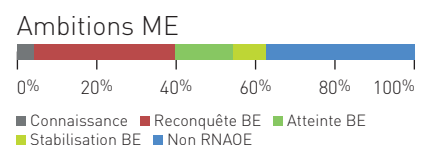
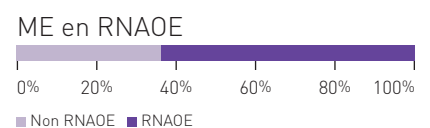
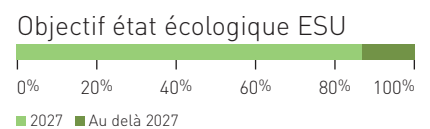
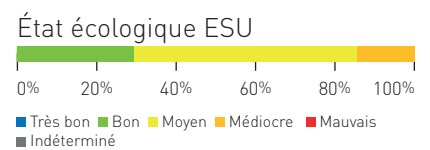
Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent les nappes FRHG403 (Trias et Lias du Cotentin-Est Bessin) et FRHG101 (Isthme du Cotentin), qui sont en mauvais état qualitatif à cause des pesticides mais également pour les nitrates pour la FRHG404. Ces nappes, par ailleurs en bon état quantitatif, sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Or la FRHG101 est en mauvais état quantitatif. La reconquête de leur qualité est donc essentielle, notamment au niveau des bassins d'alimentation des captages.

Par ailleurs les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Douve, la Taute, le Merderet et la Sinope. Une attention particulière doit être portée sur les ouvrages à la mer, premiers obstacles à la remontée des espèces migratrices.

Enfin, la réduction de pollution microbologique de la baie des Veys, et plus généralement de toute la côte Est, constitue un enjeu important au regard de l'étendue des parcs conchylicoles et des gisements naturels de cette baie. Comme pour l'Aure, il faut agir sur les apports de nutriments d'origine agricole lors des périodes pluvieuses.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	43
Lac	0
Transitions	1
Côtières	2
Souterraines	3



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE**  
**DOUVE ET TAUTE**
**BN.3-2**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	6				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	6				
ASS0501	Equipement d'une STEP dans le cadre de la Directive ERU	2				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	4				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	2				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	6				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND1101	industries et artisanat - Mesures complémentaires	2				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	2				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	6				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	23				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	2				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	8				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	2				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	6				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	4				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	2				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	19				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	17				
MIA0503	Réaliser une opération de restauration de la morphologie du trait de côte	2				
MIA1301	Milieux aquatiques - Mesures complémentaires	2				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	4				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	2				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	2				
<b>Gouvernance</b>						
GOU02	Mettre en place un outil de gestion concertée (SAGE ou hors SAGE)	2				
GOU0601	Mesures de gouvernance complémentaires	2				